



COMMUNE D'ANOR

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

AOUT 1989



PRESENTATION DE LA COMMUNE

Située à l'extrémité sud du département du Nord, la commune d'Anor à quelques kilomètres de Fourmies est adossée à la Belgique et au département de l'Aisne. Elle fait partie du canton de Trélon.

Anor compte actuellement 3 110 habitants ; c'est un bourg à dominante rurale qui a connu au début du siècle un développement industriel très important.

La présence d'un réseau hydrographique naturel et d'un relief fortement prononcé : le vallon des Anorelles, ont favorisé l'installation de multiples barrages permettant ainsi l'implantation de nombreuses forges et aciéries.

Ce passé industriel a fortement marqué le développement urbain de la commune : bâtis industriels installés le long de l'axe de communication dominant.

La répartition des massifs forestiers à la périphérie du territoire communal donne à Anor une configuration très particulière. Elle se trouve enclavée, voire isolée, à l'image du fameux village gaulois.

Ces dernières années, l'urbanisation pavillonnaire s'est développée à la périphérie du bourg, le long des voies de circulation, sous forme disparate, au détriment des maisons du centre. Actuellement, le coeur du village souffre d'une certaine désaffection ; bon nombre de maisons anciennes en briques et pierres sont en mauvais état et l'espace public communal est banalisé par une standardisation des équipements et des matériaux.

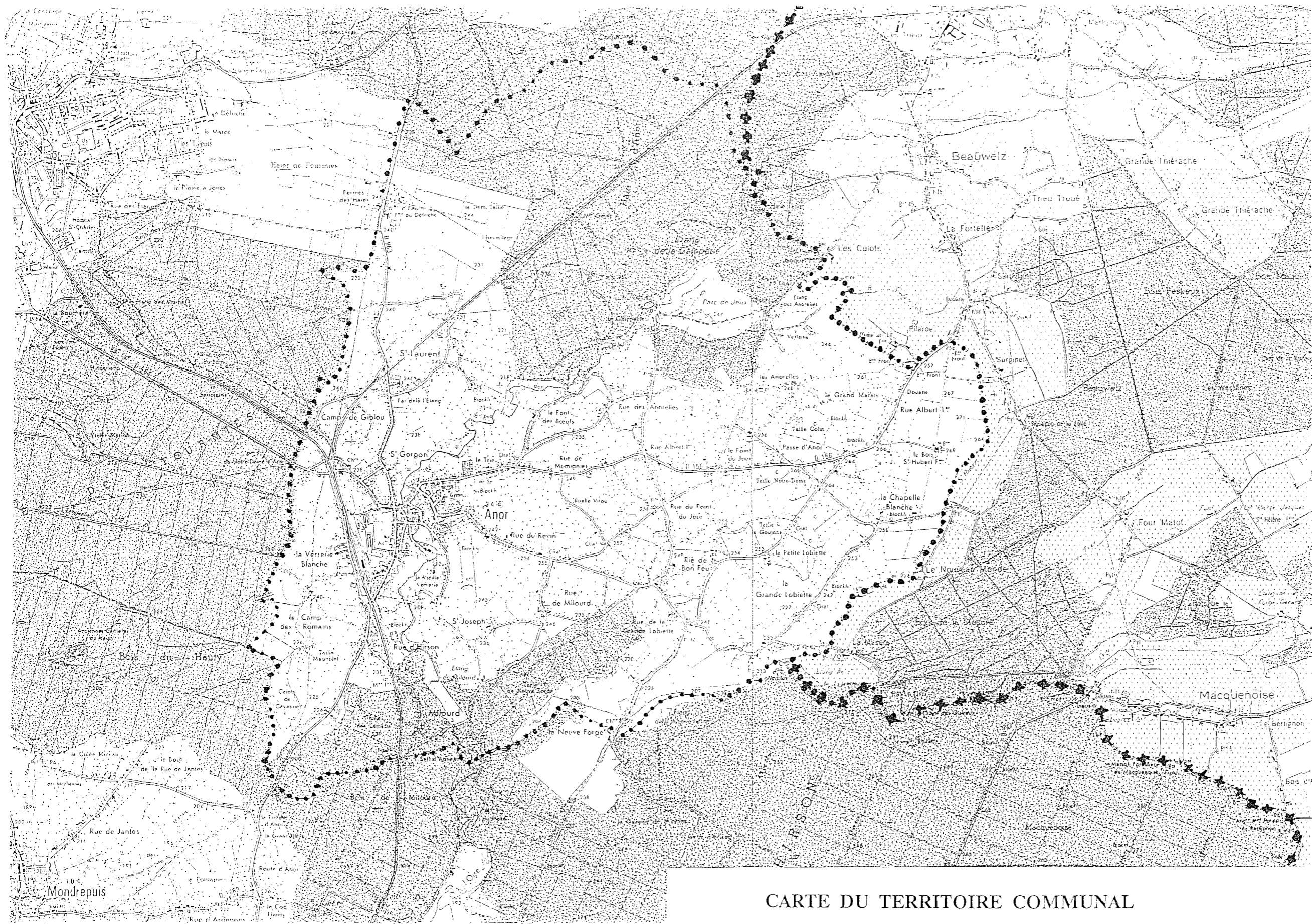
La perte de caractère des lieux et l'absence de politique urbaine valorisant le développement communal tendent à renforcer la paupérisation de la commune et la désaffection des lieux.

La commune d'Anor dispose de nombreux atouts qui valorisent son cadre de vie :

- le bocage très présent sur le plateau agricole proposant des paysages de grande qualité,
- les différents massifs forestiers posés sur un relief varié,
- l'omniprésence de l'eau que l'on rencontre sous de multiples formes : étangs, rivières, marais.

Dans le souci de dynamiser la vie communale, la Municipalité souhaite retrouver un regain économique et développer un premier axe touristique : création d'un écomusée de la forge.

Ces actions ne peuvent se faire indépendamment d'une réflexion globale impliquant le Cadre de Vie afin que l'ensemble trouve cohérence et synergie.



CARTE DU TERRITOIRE COMMUNAL

OBJECTIF DE L'ETUDE

la commune d'Anor souhaite entamer une réflexion sur le développement d'une politique d'aménagement concernant l'ensemble de l'espace public du territoire communal.

Cette politique d'aménagement répond aux attentes des habitants et suscitera de nouvelles pratiques en matière touristique.

Cette étude réalisée en concertation avec la population doit permettre d'établir une série d'actions à mener sous différentes formes (projets détaillés, expositions, réunions d'informations) visant à définir et à valoriser l'image de la ville :

- sur le parcours le plus fréquenté :

rue Gabriel Péri et rue du Maréchal Foch,

- sur l'axe central de la commune :

rue Clémenceau et rue du Général de Gaulle, reliant l'ensemble des places.

Cette étude doit viser à requalifier les espaces dans le centre de la commune, parcours urbain, mais également se déployer sur l'ensemble du territoire communal pour rendre la pratique du milieu rural plus touristique.

LES ACTIONS A MENER : EN MILIEU URBAIN

TRAITEMENT DU C.D.366 Rues du Mal Foch et G. Péri

Ce parcours joue le rôle de vitrine.

C'est l'artère principale de la commune qui est tendue entre les deux portes d'entrées(Nord et Sud) matérialisées par les ponts S.N.C.F.

Les abords des ponts :

Aménagement des talus, des délaissés de la voirie.

Plantations d'accompagnement

- effet végétal coloré -

Engazonnement des accotements.

Amélioration des clôtures végétales aux abords des ouvrages d'art.



La rue Gabriel Péri :

Aménagement des trottoirs.

Plantations d'alignements refermant l'espace visuel

Sensibilisation des riverains à la qualité des façades :

- ravalement,

- sablage...

- nature des matériaux à utiliser.

Homogénéiser le traitement des clôtures, des espaces privés.

Informier et sensibiliser les riverains à la qualité des végétaux locaux

Le carrefour de la Cloche d'or

Ce point de passage avec temps d'arrêt quasi obligatoire, devrait être un lieu d'observation privilégié de la qualité de l'espace communal.

Il est important de lui donner toutes ses potentialités.

Le traitement doit être de type "urbain" et non l'image d'un carrefour de faubourg ou de banlieue dans lequel s'accumulent publicités anarchiques, informations directionnelles redondantes.

- Sensibilisation des riverains à l'environnement architectural :

. ravalement, sablage

. qualité des enseignes.

- Traitement de l'espace public : proposition d'aménagement sur les trottoirs et la chaussée :

. éclairage, mobilier, plantations, y compris le traitement du sol.

- Homogénéisation de la signalisation



La rue du Maréchal Foch

C'est la plus fréquentée, elle est inévitablement empruntée par les gens de passage. Un travail important de sensibilisation et d'information doit être mené auprès des riverains pour redonner à cette rue une identité et une harmonie architecturale.

- Susciter la réhabilitation de l'habitat et la qualité architecturale des bâtiments à vocation commerciale.
- Inciter au ravalement des façades.
- Enrichir l'espace public des trottoirs par du mobilier urbain homogène, un éclairage public de qualité, des plantations d'alignements d'essences nobles.
- Réétudier les réseaux aériens.
- Aménager les différents carrefours qui ponctuent le parcours (en particulier le carrefour de la gare).

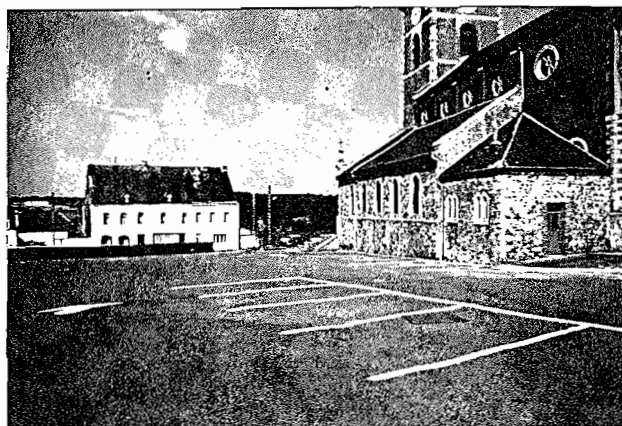


TRAITEMENT DU PARCOURS CONDUISANT VERS LE CENTRE

Rue Clémenceau et rue du Général De Gaulle correspondant au C.D. 156

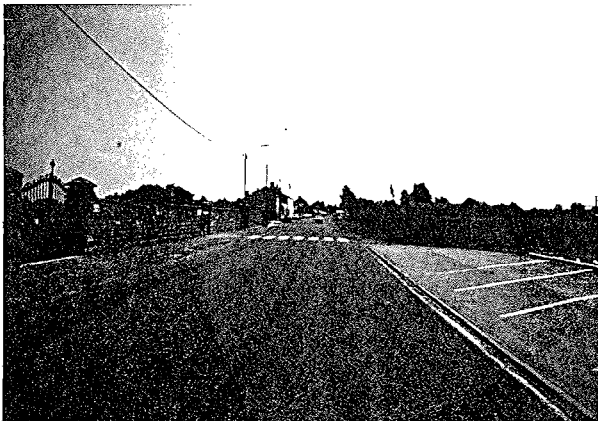
Cet axe correspond à la deuxième voie de circulation du bourg. Il rassemble la majorité des places qui composent l'espace public :

- . la place du 11 Novembre, place de la Poste,
- . la place du Fort
- . la place Jean Jaurès
- . la place du Poilu, regroupant la Mairie et l'Eglise.

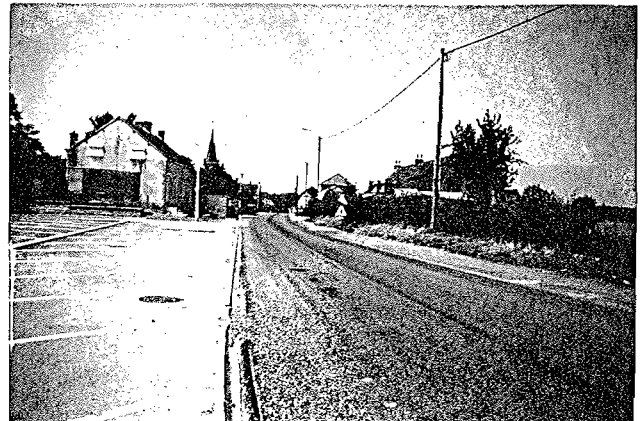


Ces places composent l'ensemble des espaces d'accueil et de services .
L'étude devrait faire des propositions visant à les relier entre elles
dans un souci de cohérence et d'harmonisation, c'est à dire :

- hiérarchiser les rues et venelles adjacentes,
- organiser les circulations "piétons" et les circulations "véhicules",
- redessiner le stationnement en fonction des besoins réels.
- homogénéiser l'espace par un traitement commun :
 - . de mobilier,
 - . d'éclairage,
 - . et de plantations d'arbres d'alignements pour atténuer l'extrême minéralisation des lieux.
- sensibiliser les riverains à la qualité architecturale,
- réorganiser les réseaux aériens,
- mettre en valeur les abords du cimetière et du terrain de sport :
 - . traiter les espaces, trottoirs,
 - . zone de stationnement, traversées "piétons",
 - . haie brise vent, cheminement piétonnier.
- traiter le C.D. 156, à l'entrée du village côté Est, par la mise en place :
 - . de trottoirs et accotements engazonnés
 - . de plantations d'alignements
 - . des haies et clôtures homogènes.

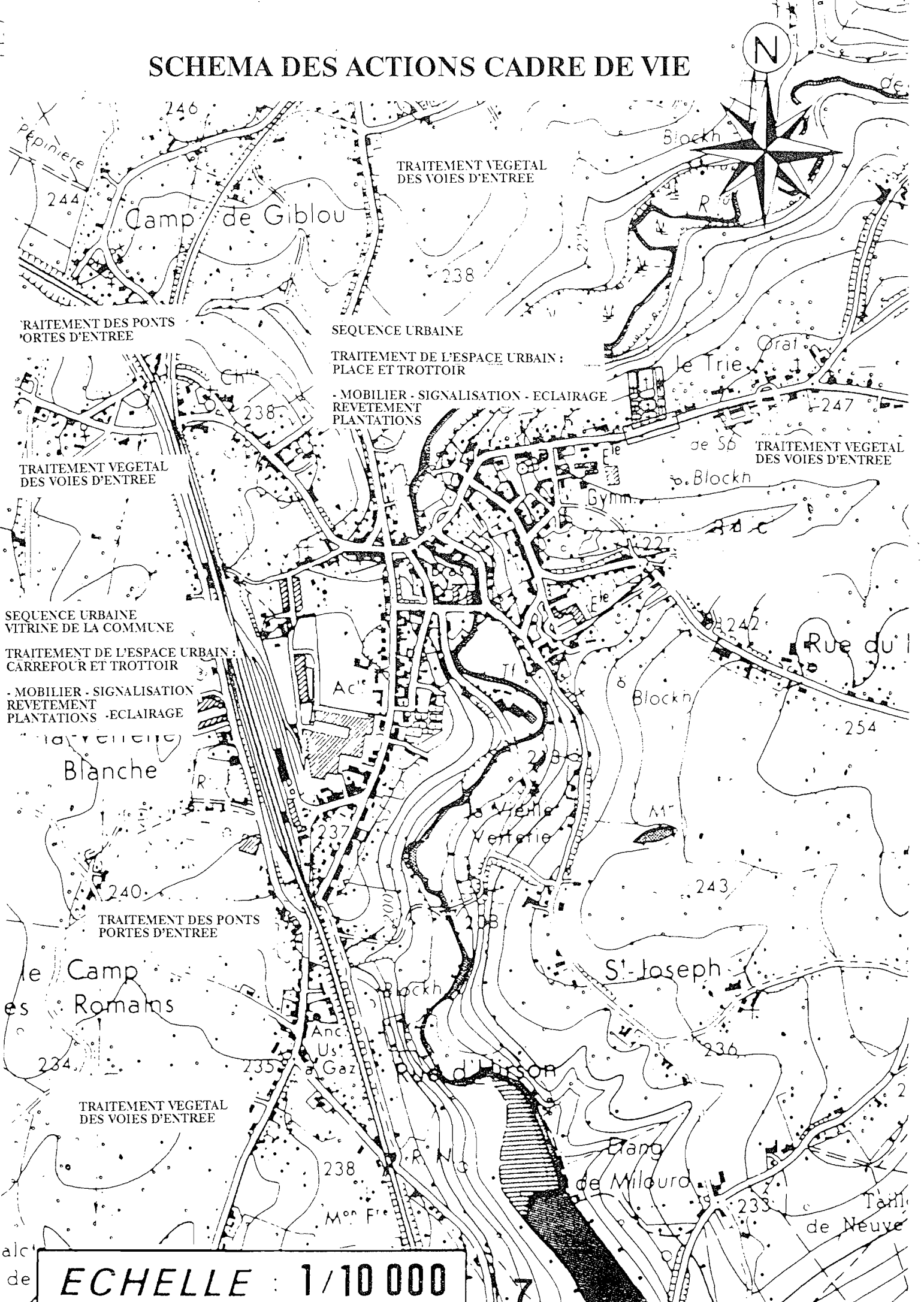


La rue du Général De Gaulle



Les abords du cimetière et le parking du terrain de sports.

SCHEMA DES ACTIONS CADRE DE VIE



TRAITEMENT VEGETAL
DES VOIES D'ENTREE

TRAITEMENT DES PONTS
PORTES D'ENTREE

SEQUENCE URBAINE

TRAITEMENT DE L'ESPACE URBAIN :
PLACE ET TROTTOIR

- MOBILIER - SIGNALISATION - ECLAIRAGE
REVETEMENT
PLANTATIONS

TRAITEMENT VEGETAL
DES VOIES D'ENTREE

TRAITEMENT VEGETAL
DES VOIES D'ENTREE

SEQUENCE URBAINE
VITRINE DE LA COMMUNE

TRAITEMENT DE L'ESPACE URBAIN :
CARREFOUR ET TROTTOIR

- MOBILIER - SIGNALISATION
REVETEMENT
PLANTATIONS - ECLAIRAGE

TRAITEMENT DES PONTS
PORTES D'ENTREE

TRAITEMENT VEGETAL
DES VOIES D'ENTREE

ECHELLE : 1/10 000

LES ACTIONS A MENER EN MILIEU RURAL

La présence du bocage et de massifs forestiers de qualité, ainsi que la multitude d'étangs et de cours d'eau donnent des atouts très importants à l'environnement rural d'Anor.

Cette étude devrait dégager des actions d'information, de sensibilisation, sur les potentialités de ce patrimoine.

LES SENTIERS RURAUX

Le potentiel de cheminements ruraux est considérable. Il serait souhaitable de le valoriser par un certain nombre d'actions telles que :

- définition et balisages de circuits bouclés de différentes longueurs et de différentes ambiances :

- . rural,
- . forestier,
- . en zone humide.

- définition de circuits équestres et de vélos tout terrain :

- définition d'un circuit spécifique valorisant la multitude de chapelles qui ponctuent le bocage.

La mise en place de ce circuit nécessite parallèlement la remise en état de certaines de ces chapelles et de leur environnement immédiat ainsi que la plantation d'arbres tutélaires, traitement des points de départ, par une information la plus large possible sur le patrimoine architectural rencontré.

- implantations et traitement végétal d'aires de pique nique, ponctuant les circuits.



VALORISATION DES ETANGS

- Définition de la vocation de chaque étang et de ses abords :

- . pêche, activité ludique, découverte de la nature.

- Etablissement et balisage de circuits spécifiques liés à l'eau.

- Programme de plantations des berges.

- Définition de zones réservées au camping et à l'habitat léger de loisir.

VALORISATION DES CHEMINEMENTS FORESTIERS

En concertation avec le programme de gestion forestière des actions de plantations accompagnant les sentiers forestiers peuvent être menées :

- Mise en place de mobilier et de panneaux d'information spécifique au milieu forestier
- Amélioration des zones d'accueil, création d'emplacements de stationnement et d'aires de jeux.

REQUALIFICATION DES ENTREES DE LA COMMUNE

- Mise en valeur des calvaires qui accompagnent le cheminement
- Homogénéisation de la signalisation et de l'information publicitaire.
- Plantations d'alignements sur les accotements.
- Entretien des bas-côtés engazonnés ou plantés.